

la somme des émoluments. Service de la formation professionnelle: on notera que la comptabilisation de certaines charges en rapport avec ce budget figure sur d'autres natures comptables de l'Ecole des métiers. Le dépassement budgétaire relatif aux subventions pour le perfectionnement professionnel a fait l'objet, lui, d'un arrêté du Conseil d'Etat de 250 000 francs. La participation cantonale découlant de la subvention fédérale effective, ainsi que l'augmentation de l'offre en la matière, justifient ce dépassement. Aux positions 375.041 et 470.041 – Subventions fédérales pour les associations professionnelles, la différence sur ces deux rubriques s'égalise. La non-utilisation des montants budgétés provient du calendrier des paiements aux fournisseurs prévu qui n'a pas pu être respecté. Cette situation s'est régularisée au début 2010 et n'a engendré aucun retard pour les travaux concernés, dont le projet de construction «Boucle Derrière-les-Remparts».

Ecole professionnelle santé-social: la baisse des recettes à la position 436.004 d'environ 190 000 francs est due à la surestimation, lors de l'établissement du budget, du nombre d'élèves de la filière «Assistance et soins en santé communautaire». Ecole des métiers de Fribourg: au fonctionnement de ce centre de charges, on retrouve le report de comptabilisation évoqué au centre de charges 3542.1 – Service de la formation professionnelle, position 319.001, mentionnant un budget de 1 million de francs. On relèvera encore que les amortissements sur immeubles ont été effectués à hauteur de 3,13 millions, supérieurs de 74% par rapport au montant budgété. Cette situation relève des directives de la Direction des finances en la matière. A la position 503.001, les 9 millions de francs investis concernent l'achat de «La Timbale», soit 7,6 millions pour l'immeuble et 1,4 million pour les équipements. Pour la position budgétaire de cet investissement, je vous renvoie au centre de charges 3500 comme déjà expliqué. Ecoles techniques: les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton sont en augmentation de 570 000 francs. Cette différence provient essentiellement de la difficulté à établir de manière précise le budget. Par ailleurs, le transfert de ce secteur à la DEE a fait qu'un montant de 250 000 francs est resté dans les comptes de la DICS, ce qui représente la moitié de ce dépassement budgétaire.

Ecole d'ingénieurs et d'architectes: l'augmentation significative des traitements du personnel enseignant est justifiée par une augmentation des EPT cohérente, elle, avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Le montant figurant sous rubrique 331.001 «Amortissement des immeubles» a été budgété au centre de charges 3557, même rubrique. Ce transfert émane d'une directive de la Direction des finances afin d'harmoniser les amortissements des HES. «Service des transports et de l'énergie»: aux positions 330.010, 331.011 et 331.012, on relèvera que la Direction des finances est la direction compétente en matière de politique des amortissements. Nous avons noté que les prêts conditionnellement remboursables ou à fonds perdus font en général l'objet d'un amortissement la même année que l'engagement des montants d'investissements. Les autres centres de charges de cette Direction n'appellent en l'état pas de commentaires particuliers.

Enfin, la statistique de l'occupation des postes de travail démontre que la Direction de l'économie et de l'énergie a bénéficié de 589 EPT, en hausse de 31,6 EPT. Le secteur de l'enseignement, comme déjà expliqué, représente 89,5% de cette évolution. Il me reste à remercier la Direction de l'économie et de l'énergie pour son travail, pour le résultat obtenu et son esprit de transparence qui a prévalu à l'examen des comptes 2009.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le rapporteur a été très complet. Je me permets de faire une petite remarque concernant le plan de relance. Le bilan intermédiaire nous montre que cet argent est bien investi. Un exemple: en ce qui concerne l'allocation pour l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, on a pu faire 120 contrats. Ceci signifie que le taux de chômage des jeunes entre 20 et 24 ans a pu être diminué de 1%. Le Conseil d'Etat a lancé une évaluation approfondie de ces investissements et il va vous faire un rapport intermédiaire, si possible pour la séance de juin où l'on pourra vous montrer les résultats.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. J'aimerais souligner que ce rapport reflète et relève de façon exhaustive l'activité de la Direction passée sous revue. A ce stade, je n'ai pas de commentaire complémentaire à formuler.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Dans son rapport au point 2.2.5 «lutte contre le travail au noir», le Conseil d'Etat fait mention des contrôles effectués. Il cite 557 contrôles effectués pour 1735 travailleurs contrôlés. Parmi ces contrôles, 107 entreprises pour 205 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. J'aimerais connaître les suites qui sont données à ces dénonciations. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les entreprises qui occupent des travailleurs au noir ou des travailleurs au gris. Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui travaillent dans ces entreprises? Quelles suites ou sanctions sont données ou prononcées contre les personnes qui ont un employeur et qui font du travail au noir à côté de leur emploi et qui, de ce fait, font concurrence à leur employeur. Je remercie d'avance le commissaire du gouvernement pour ses réponses qui, je l'espère, seront circonstancielles.

Roubaty François (PS/SP, SC). Nous avons pris connaissance du rapport d'activité de votre Direction et plus particulièrement de celui déployé par le

Service public de l'emploi (SPE). A ce titre, nous ne vous cachons pas que nous sommes quelque peu étonnés de constater que ce Service apparaisse une nouvelle fois dans la presse pour des problèmes que nous aurions aimé considérer comme résolus. Nous ne vous cachons pas que plusieurs sources concordantes nous laissent croire que la situation au SPE n'est pas aussi idyllique que celle montrée dans les journaux. De plus, nous trouvons fort discutable le fait d'engager des conseillers ORP d'une durée déterminée d'une année. Plusieurs personnes n'ont pas vu leur contrat transformé en contrat de durée indéterminée (CDI). Certains conseillers qui se plaignent de ne plus disposer de suffisamment de temps pour dispenser un appui de qualité aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi nous ont exprimé leur malaise. L'absence de toute information des difficultés encourues par le SPE nous laisse perplexes. Si l'on prend en compte l'intervention de la FEDE, qui n'a pas l'habitude de s'épancher à tort et à travers dans la presse, toutes ces informations nous laissent douter de la volonté de ce Service à renseigner d'une manière objective et réaliste les élus du Grand Conseil. Je me permets de rappeler qu'ils sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de notre administration cantonale.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je remercie les députés Morand et Roubaty pour leurs interventions. Ils ont posé des questions qui touchent l'opérationnel et je vais laisser le commissaire du gouvernement y répondre.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Concernant la question de M. Morand, les sanctions sont de la compétence de diverses autorités, comme par exemple les autorités d'assurances sociales, le juge d'instruction, etc. Le système est mis en place et des retours sur les sanctions parviendront ultérieurement. On pourra vous donner des informations en détail plus tard. Pour l'instant, je n'ai pas d'information concrète.

Concernant la question de M. Roubaty, je voudrais dire qu'il y a eu des discussions et des attaques dans la presse concernant le Service public de l'emploi. Je tiens à relever que le Service et les collaborateurs sont sous une très forte pression, notamment à cause de la crise, du nombre de demandeurs d'emploi et également à cause d'un nouveau système informatique. Je dois dire de manière très claire que le Service public de l'emploi fait un travail remarquable. On le voit dans les résultats aussi et dans les statistiques. Le canton de Fribourg est le canton avec le taux de chômage le plus bas de tous les cantons de la Suisse romande.

Je constate qu'il y a eu quelques questions concernant le climat de travail, notamment répercuté dans la presse et dans les médias. Même si j'ai vu personnellement qu'en général le climat était très bon, même si la dernière enquête de satisfaction a montré que 86% des collaboratrices et collaborateurs du SPE se sentaient bien, voire très bien, j'ai été d'accord de lancer une nouvelle enquête de satisfaction. Cette enquête de satisfaction sera réalisée du 25 mai au 11 juin prochain. J'ai mandaté une entreprise neutre, l'entreprise Empi-

ricon AG de Berne, et j'ai institué un groupe d'accompagnement présidé par un collaborateur du secrétariat général de la DEE, mais avec le président de la FEDE et un autre représentant des syndicats, ainsi que des personnes de la commission du personnel. J'attends des résultats avant la pause d'été et je les communiquerai ainsi.

Concernant l'engagement à temps partiel, je dois vous dire que vu la fluctuation du taux du chômage et du nombre de demandeurs d'emploi, on doit renforcer l'effectif du personnel, mais vu que cette fluctuation existe, nous ne pouvons pas engager du personnel à durée indéterminée. Il faut pouvoir les engager à temps partiel. C'est la Confédération qui donne le cadre général.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2009

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec une diminution de l'excédent de charge de quelque 29 millions de francs par rapport au budget 2009 et de quelque 20 millions de francs par rapport au compte 2008. La Direction connaît une augmentation de 25 EPT essentiellement liée à la situation du Réseau hospitalier fribourgeois.

Je relève au centre de charges 3605 – Service de la santé publique, la diminution de l'excédent de charges d'environ 600 000 francs. Le programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus a connu moins de succès que ce qui avait été prévu. Les charges liées à ce vaccin sont allégées de quelque 975 000 francs, mais la récupération de frais pour le programme est aussi nettement moins importante. A la position 363.003, vous constatez la participation de Fribourg au fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye, en diminution de plus de 800 000 francs. Au moment de l'établissement du budget, la convention avec l'Hôpital n'avait pas encore été signée et l'activité a également été moins importante.

Au 3611 – Réseau hospitalier fribourgeois, le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges en augmentation de quelque 4,5 millions de francs à environ 166 millions contre 162 millions budgétés comme enveloppe globale. Le HFR a réalisé une enveloppe globale de 165 millions de francs, donc un malus de quelque 3,5 millions. Après affectation d'un montant de 996 000 francs au fonds d'égalisation des résultats pour le bonus 2008, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève donc, comme dit, à environ 166 millions. L'excédent de dépenses tient surtout au dépassement d'effectifs budgétés de quelque 23 EPT. Le dépassement tient dans l'augmentation de l'activité, le remplacement du personnel momentanément absent, notamment pour cause de maternité, et l'octroi de 3 jours de vacances supplémentaires. Compte tenu de ces prévisions déficitaires, le conseil d'administra-